

10 ans d'existence de l'Agence InterMutualiste (AIM)

Communiqué de presse

L'AIM existe depuis dix ans. Lors du séminaire organisé à l'occasion de cet anniversaire, les mutualités font un bilan et un état des lieux, mais se préparent également à l'avenir. L'AIM veut continuer à assister les autorités dans leur recherche de l'équilibre entre qualité, accessibilité et maîtrise des coûts dans le secteur des soins de santé.

Rôle de l'AIM

L'implication des mutualités dans l'exécution de l'assurance maladie fait en sorte qu'elles disposent de toute une série de données, comme le profil de maladie des Belges et des profils des institutions et prestataires de soins. Par le biais de l'AIM, les mutualités s'engagent à rassembler ces données et à les mettre à disposition de manière codée (anonyme).

Sur base de ces données, les mutualités, les autorités publiques et les institutions fédérales peuvent effectuer des analyses permettant la préparation et l'évaluation de mesures prises et la réalisation d'études scientifiques. De cette manière, ces données contribuent à l'orientation de la politique de soins de santé et peuvent aider à améliorer l'accessibilité et la qualité dans le secteur des soins de santé.

Réalisations

Au cours de ces 10 ans il y a eu pas mal de réalisations grâce au travail de l'AIM. Ces projets sont souvent effectués à la demande de ou en collaboration avec les partenaires, à savoir l'INAMI, le KCE, SPF Santé Publique et les Communautés et Régions.

Quelques exemples:

- Le feedback individuel vers les médecins généralistes et spécialistes relatif à leur comportement de prescription d'antibiotiques et d'autres médicaments. L'AIM a fourni les données et produit les fichiers de résultats de cette campagne.
- Le feedback individuel de l'état des lieux des campagnes de dépistage cancer du sein envoyé aux médecins généralistes et gynécologues, ainsi que les différents rapports relatifs à ces campagnes de dépistage ont été réalisés sur base des analyses de l'AIM.
- L'AIM met à disposition de manière permanente des données codées détaillées et longitudinales relatives à 1 assuré social sur 40. C'est ce qui est connu sous le nom 'd'échantillon permanent'. Cet échantillon a été constitué en collaboration avec les partenaires. Sur demande, les chercheurs peuvent également recevoir accès à ces données.
- L'étude relative à la consommation d'imagerie médicale, qui formera la base de nouvelles directives et règles au sein du secteur de la radiologie (en collaboration avec les radiologues).

Projets futurs

L'AIM a l'intention de continuer à réaliser de tels projets, mais elle veut également faire face à de nouveaux défis :

1. Les données nécessaires pour effectuer les bons choix au niveau de la recherche d'équilibre entre qualité, accessibilité et maîtrise des coûts, seront mises à disposition des autorités publiques et des partenaires dans la gestion des soins de santé. Avec l'aide de l'AIM et des mutualités, cela permettra aux autorités publiques de concevoir des mesures socialement justifiées.
2. L'AIM a par conséquent l'ambition de rester le point de contact de référence pour les autorités publiques respectives, grâce au rôle des mutualités comme personne intermédiaire à tous les niveaux de décision, et d'utiliser l'expertise de l'AIM dans le débat de la communautarisation.
3. Enfin, l'AIM souhaite participer activement au développement d'indicateurs de qualité des soins, tant au niveau fédéral que communautaire. L'AIM collabore dès lors activement au projet des indicateurs de qualité développés pour les hôpitaux flamands.

Dans cet environnement futur, l'AIM s'interroge sur le fait de trouver un meilleur équilibre entre les droits à la vie privée du prestataire et les intérêts de santé publique. Suite à son étude démontrant de grands écarts des taux d'accouchements par césarienne entre hôpitaux et gynécologues, l'AIM se demande si ces résultats ne doivent pas être publiés, non seulement par institution, mais également par prestataire personne physique. Cette question sera discutée pour la première fois de manière publique dans un débat où seront représentés entre autres la Commission Vie Privée, le monde académique, les responsables de gestion du secteur et les mutualités.